

## FICHE PRATIQUE 3 LA RESTAURATION

### ENPJJ SITE CENTRAL

L'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) dispose d'un restaurant administratif de 200 couverts environ situé au rez-de-chaussée du bâtiment jardin. Ce restaurant est géré par un prestataire extérieur.

**Les horaires d'ouverture du restaurant administratif sont :**

MATIN - PETIT-DEJEUNER : de 07h30 à 08h50

MIDI - DEJEUNER : de 11h45 à 13h45

SOIR - DINER : de 18h45 à 20h00

Les stagiaires en formation statutaire se voient attribuer une carte individuelle de restauration dès la rentrée de leur promotion. Cette carte doit être restituée au département des affaires financières à la sortie de la promotion. En cas de perte de la carte, une somme forfaitaire de 5.00 € devra être versée par l'agent pour l'attribution d'une nouvelle carte.

Toute personne sans carte de restauration ou sans feuille d'émargement fournie par l'ENPJJ doit s'acquitter de son repas au tarif visiteur.

**Tarifs pratiqués par le restaurant administratif de l'ENPJJ :** (tarifs affichés dans le restaurant)

Repas payant

- Petit déjeuner.....2,00 €
- A disposition : pain, 1 viennoiserie, 1 jus de fruits, 1 yaourt et 1 café / thé/ lait et fruits frais.
- Repas payant suivant droit d'admission + prix selon composition du plateau

